



# Guide d'accueil Etudiants primo-entrants

Rentrée 2023/2024

## Sommaire

- ▶ Organisation d'une année universitaire
- ▶ Unités d'enseignements et crédits ECTS
- ▶ Evaluations et passage en année supérieure
- ▶ Règles relatives à l'assiduité et aux absences
- ▶ Dispense d'assiduité, validation des acquis et aménagement d'examen
- ▶ Inscription administrative, césure et réorientation
- ▶ Messagerie Partage et site internet de la Faculté des langues
- ▶ Plateformes Moodle et Lansadmin
- ▶ Le campus : localisation des salles et des bureaux des gestionnaires

# Organisation d'une année universitaire

Chaque année universitaire est composée de 2 semestres **d'une durée de 16 semaines** (hors congés universitaires & semaine de révision) :

- Le 1<sup>er</sup> semestre de septembre à février
- Le 2<sup>nd</sup> semestre de février à juin

Chaque enseignement comporte **12 séances de cours** réparties tout au long du semestre. Les examens sont répartis tout au long du semestre (les dernières épreuves ayant lieu en semaine 13 & 14).

Les semaines 15 & 16 peuvent être utilisées pour l'organisation des épreuves de substitution ou pour rattraper un cours annulé suite à l'absence d'un enseignant ou à un jour férié.

Les étudiants **doivent donc rester disponibles durant les 16 semaines** d'un semestre.

## Dates importantes du premier semestre

- **Prérentrée : du lundi 4 au vendredi 8 septembre**
- Début du semestre : lundi 11 septembre
- Vacances de la Toussaint : du 28 octobre au 5 novembre
- Vacances de Noël : du 23 décembre au 7 janvier
- Semaine de révision : du 8 janvier au 12 janvier
- Fin du semestre : vendredi 26 janvier

Date	Sem	Evaluation continue intégrale
04/09/2023	36	Accueil
11/09/2023	37	Semaine 1
18/09/2023	38	Semaine 2
25/09/2023	39	Semaine 3
02/10/2023	40	Semaine 4
09/10/2023	41	Semaine 5
16/10/2023	42	Semaine 6
23/10/2023	43	Semaine 7
30/10/2023	44	Vacances "Toussaint"
06/11/2023	45	Semaine 8
13/11/2023	46	Semaine 9
20/11/2023	47	Semaine 10
27/11/2023	48	Semaine 11
04/12/2023	49	Semaine 12
11/12/2023	50	Semaine 13
18/12/2023	51	Semaine 14
25/12/2023	52	Vacances "Noël"
01/01/2024	1	Vacances "Noël"
08/01/2024	2	Semaine de Révision
15/01/2024	3	Semaine 15
22/01/2024	4	Semaine 16
29/01/2024	5	Inter-semestre (semaine 0)

# Unités d'Enseignements et crédits ECTS

Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE) disciplinaires, d'ouvertures et transversales constituées d'un ou plusieurs enseignements (matières).

- UE disciplinaires : UE1, UE2 et UE3
- UE de langues : UE4 / UE d'ouverture : UE5
- UE transversale : UE6

Une UE est **validée avec une moyenne supérieure ou égal à 10/20** (ou un résultat « ACQ » dans le cas de l'UE6).

**L'acquisition d'une UE entraîne celle des crédits (ECTS\*\*) correspondants.**

**Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen**, quel que soit le parcours d'études où elle est rattachée. Il en est de même pour tous ses enseignements constitutifs qu'ils aient été validés ou non.

Le système des crédits vise à la mobilité des étudiants en France et au sein de l'Union Européenne : les crédits permettent de valider les enseignements dans toutes les universités pratiquant le système LMD, en France ou à l'étranger.

\*ECTS = European credit transfer system

<b>S1/UE1 - Langue : théorie et pratique</b>	<b>6 ECTS</b>
S1 - Grammaire descriptive et appliquée (allemand)	
S1 - Thème et version grammaticaux (allemand)	
S1 - Entraînement oral et écrit à partir de texte de presse	
<b>S1/UE2 - Littérature</b>	<b>6 ECTS</b>
S1 - Littérature de 1945 à nos jours (allemand)	
S1 - Concepts littéraires (allemand)	
<b>S1/UE3 - Civilisation</b>	<b>6 ECTS</b>
S1 - Histoire culturelle et politique de 1945 à 1990 (allemand)	
S1 - Institutions politiques (allemand)	
<b>UE4 - Lansad</b>	<b>3 ECTS</b>
<b>UE5 - UE d'ouverture</b>	<b>6 ECTS</b>
<b>UE6 - Compétences transversales S1</b>	<b>3 ECTS</b>
Méthodologie du travail universitaire	
Consolidation des acquis du français niveau 1	

# Evaluations et passage en année supérieure

Les modalités d'évaluation aux examens (coefficient, type, durée, convocation) attribuées à chaque enseignement sont définies par les « **Modalités des évaluations des connaissances et des compétences** » (ou MECC). Ce document établi pour chacune des années de licence de chaque parcours est disponible sur le site de la Faculté des langues (formation/licences/parcours/onglet « documents »).

## Calcul de la moyenne d'un semestre

La moyenne de chaque semestre **est calculée sur la base des moyennes obtenues dans les UE 1 à 5.**

L'UE6 n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne d'un semestre (sauf exception).

## Principe de compensation



Les notes obtenues pour les enseignements d'une même UE se compensent entre elles : **l'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'UE valide l'ensemble des enseignements de celle-ci.**



Les moyennes des UE 1 à 5 d'un même semestre se compensent entre elles : **l'obtention d'une moyenne de 10/20 au semestre valide l'ensemble des UE 1 à 5.**



Les moyennes des deux semestres d'une même année se compensent entre elles : **l'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année valide les deux semestres.**



**Les moyennes des années d'un même parcours de licence ne se compensent pas entre elles.**

## Conservation des notes (cas d'un semestre non validé)

La **validation d'une UE** entraîne celle de tous les enseignements qui y sont rattachés et la **conservation de toutes les notes obtenues**. Il n'est pas possible de repasser un enseignement d'une UE qui a été validée.

Si une UE n'est pas validée, aucunes des notes obtenues dans celle-ci, même celles supérieures à 10/20, **ne seront conservées** (à l'exception de l'UE5 où il est possible de conserver un enseignement validé même si l'UE ne l'est pas).

## Fonctionnement spécifique des UE transversales (UE6)

Les enseignements rattachés aux UE6 sont sanctionnés par un résultat « acquis » (ACQ) ou « non acquis » (NACQ) sauf indication contraire (cf. MECC de votre parcours).

Une UE6 est **validée si l'ensemble des enseignements la composant sont « acquis »**. Il n'y a aucune compensation possible entre les enseignements d'une UE6.

**Les enseignements acquis sont conservés même si l'UE6 n'est pas validée.** Les enseignements non acquis pourront être repasser en année supérieure. Ils devront toutefois **tous être acquis** avant la fin de la licence sous peine de bloquer la délivrance du diplôme.

## Accès en année supérieure

L'accès en année supérieure est autorisé **si la moyenne de l'année est supérieure ou égale à 10/20**.

**Si la moyenne de l'année est inférieure à 10/20** et qu'au moins l'un des deux semestres est validé, l'accès en année supérieure reste possible mais l'étudiant devra en priorité repasser toutes ses UE non validés en année inférieure. L'étudiant sera inscrit dans les deux années à la fois (***règle spécifique aux parcours LLCER et LI***).

**Si aucun des deux semestres n'est validé l'étudiant redouble son année.**

## Règles relatives à l'assiduité et aux absences

L'assiduité aux enseignements de la formation **est obligatoire**.

Toute absence à un examen devra être justifiée dans **un délai de 7 jours ouvrés** auprès des enseignants concernés ainsi que du gestionnaire de scolarité.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- ▶ un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation
- ▶ une convocation judiciaire
- ▶ le décès d'un membre de la famille (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré)
- ▶ Un évènement non-prévisible

**Une absence justifiée à un examen convoqué** donnera droit à **une épreuve de substitution** au cours du semestre **et dont les modalités seront fixées par l'enseignant** (elles pourront être différentes de celles indiquées dans les MECC).

**Une absence injustifiée à un examen convoqué** entraînera une **défaillance** de l'étudiant au semestre et à l'année.

**Une absence justifiée à un examen non convoqué** entraînera la **neutralisation de l'épreuve**.

Une note de zéro sera saisie en cas d'**absence injustifiée à un examen non convoqué**.

La nature des différentes épreuves (convoquée ou non convoquée) est indiquée dans les MECC de chaque parcours de licence.

**Attention : une absence justifiée à une épreuve de substitution ne donne pas droit à une seconde épreuve de substitution !**

# Dispense d'assiduité, validation des acquis et aménagement d'examen

## Dispense d'assiduité

Les étudiants salariés (**minimum 10 h par semaine**) ou les étudiants inscrits dans deux cursus différents peuvent effectuer une demande de dispense d'assiduité s'il ne leur est pas possible d'assister à tout ou une partie de leurs cours.

Une dispense d'assiduité **ne dispense pas l'étudiant des examens.**

## Validation des acquis

Les étudiants peuvent faire valoir leurs acquis de l'expérience ou de formations supérieures antérieures. La demande s'effectue auprès de leur gestionnaire de scolarité sur la base des diplômes et/ou relevés de notes ; elle est examinée par la commission pédagogique du département qui accordera le cas échéant des validations par UE.

**Une UE ainsi validée n'entre plus en compte dans le calcul de la moyenne du semestre.**

## Aménagement d'examen

Un étudiant en situation de handicap peut effectuer une demande d'aménagement d'examen auprès de la Mission Handicap de l'université ([handicap.unistra.fr](http://handicap.unistra.fr)) qui établira un arrêté précisant les aménagements dont il bénéficiera. Cet arrêté, **signé par le Doyen**, sera ensuite transmis à son gestionnaire de scolarité ainsi qu'à l'enseignant responsable du parcours.

**Aucun aménagement d'examen ne sera mis en place sans un arrêté établi par la Mission Handicap.**

# Inscription administrative, césure et réorientation

## Inscription administrative

Le nombre maximum d'inscription administrative en licence est de :

- ▶ 6 inscriptions sur l'ensemble du parcours de licence
- ▶ 3 inscriptions pour la première année

Passé ce nombre d'inscription, **l'accord de l'enseignant responsable du parcours** est une condition préalable à toute nouvelle inscription.

## Année de césure

Il est possible d'effectuer une année de césure pendant son parcours, la demande devra s'effectuer directement sur le site internet de l'Unistra et **être validée par votre responsable d'année** ([unistra.fr/formation/admission-inscription-et-scolarite](http://unistra.fr/formation/admission-inscription-et-scolarite)).

## Réorientation

Les étudiants **primo-entrants** à l'université disposent de la possibilité de se réorienter vers un autre parcours de licence au second semestre de leur première année.

L'étudiant devra pour cela prendre contact **rapidement** avec la direction ou le gestionnaire de scolarité du département qu'il souhaiterait intégrer au second semestre.

# Messagerie Partage et site internet de la Faculté des langues

## La messagerie universitaire Partage

La messagerie universitaire Partage ([partage.unistra.fr](mailto:partage.unistra.fr)) constitue **l'unique voie** par laquelle vos enseignants, votre gestionnaire de scolarité et les services de l'université prendront contact avec vous.

**Vous ne serez jamais contacté sur votre adresse de messagerie personnelle !**

De nombreuses informations vous seront communiquées via votre messagerie Partage : **pensez à la consulter au moins une fois par jour !**

## Site de la Faculté des langues et de votre département

Le site de la Faculté des langues ([langues.unistra.fr](http://langues.unistra.fr)) et de votre département recensent des informations sur :

- ▶ l'ensemble des formations proposées : Licence, Diplôme d'université, **cours ouverts aux étudiants non spécialistes**, etc.
- ▶ les inscriptions administratives et stages
- ▶ les certifications en langues
- ▶ l'emploi du temps et le calendrier des examens (sur le site de votre département)
- ▶ les possibilités offertes pour étudier à l'étranger
- ▶ les contacts des services de scolarité

Pensez à consulter régulièrement le site de la Faculté **ainsi que celui de votre département !**

# Plateforme Moodle

## Plateforme Moodle

La plateforme Moodle ([moodle.unistra.fr](https://moodle.unistra.fr)) vous permettra d'accéder :

- ▶ Aux **espaces de cours et ressources** créés par vos enseignants (accessibles à tout étudiant ou aux seuls étudiants concernés).
- ▶ À l'**espace d'inscription pédagogique** de votre parcours où vous pourrez préciser vos choix de cours en UE4, 5 & 6. Les inscriptions pédagogiques seront ouvertes du 4 au 20 septembre, passé ce délai l'étudiant devra indiquer ses choix directement à son gestionnaire.
- ▶ À l'**espace d'inscription aux cours de langue** où il vous sera possible de vous inscrire, à partir du 4 septembre, à un cours de langue pour non-spécialiste dans le cadre de vos UE4 & UE5 (*à l'exception des cours d'allemand, d'anglais et de français langue étrangère pour lesquels l'inscription s'effectuera sur la plateforme Lansadmin*).

## Comment accéder aux espaces d'inscription pédagogique et d'inscription aux cours de langue sur Moodle ?

- ▶ Etape 1 : activation de votre compte ENT (« Ernest »).
- ▶ Etape 2 : connexion à la plateforme Moodle avec vos identifiants Ernest.
- ▶ Etape 3A : un cours « **Inscription pédagogique semestre 1 (2023/24)** » apparaît dans la vue d'ensemble des cours de votre Tableau de bord ; cliquez sur celui-ci et répondez aux questions pour effectuer votre inscription pédagogique. **Si ce cours n'est pas visible c'est que votre inscription administrative n'est pas complètement validée**, passez voir rapidement le pôle scolarité langues (bureau 4R10 – Patio). **Assurez-vous d'avoir bien reçu le message confirmant l'enregistrement de votre inscription pédagogique une fois que vous aurez remis vos réponses.**
- ▶ Etape 3B : rechercher le cours « **Langues non-spécialistes** » en cliquant sur le bouton « **S'inscrire à un cours** » dans les outils du Tableau de bord de Moodle. Une fois inscrit à ce cours (*en cliquant sur le résultat de la recherche puis sur le bouton « M'inscrire »*) vous pourrez accéder aux inscriptions aux cours de langue pour les étudiants non-spécialistes. **Attention pour certain cours l'inscription suit une procédure particulière, veillez à bien lire l'ensemble des instructions indiquées !**

**IMPORTANT** : les cours de langue que vous suivez dans le cadre de vos UE disciplinaires **ne nécessitent pas de s'inscrire** sur Moodle.

# Plateforme Lansadmin

## Plateforme Lansadmin

La plateforme Lansadmin ([lansadmin.unistra.fr](https://lansadmin.unistra.fr)) vous permettra de **vous inscrire** à un cours de langue proposé par le Centre de langue Patio ou par le Pôle FLE – IIEF aux **étudiants non spécialistes** (dans le cadre de votre UE4 ou UE5).

Les langues gérées par le Centre de langue Patio sont l'**allemand** et l'**anglais** ; les cours de **français langue étrangère (FLE)** sont gérés par le Pôle FLE – IIEF.

**L'ensemble des informations relatives à l'inscription aux cours d'allemand et d'anglais du Centre de langue Patio ainsi qu'aux cours de français langue étrangère (FLE) du Pôle FLE - IIEF est disponible sur la page « [UE de langues](#) » du site de la faculté des langues.**

## Inscription à un cours d'allemand ou d'anglais

Les étudiants n'ayant jamais été inscrit au Centre de langue Patio seront tenu de s'inscrire préalablement à une séance de présentation obligatoire au cours de laquelle leur niveau de langue sera évalué. Ces séances auront lieu **uniquement en ligne du 6 au 13 septembre**.

Les étudiants ayant déjà été inscrit au Centre de langue Patio et souhaitant s'y réinscrire devront d'abord **recréer leur espace Lansadmin** (en complétant les rubriques de la page d'inscription). Ils auront automatiquement accès au niveau de langue supérieur à celui de l'an passé.

## Inscription à un cours de français langue étrangère

- ▶ Etape 1 : connectez-vous à Lansadmin avec vos identifiants Ernest et sélectionnez « Université de Strasbourg » dans le menu déroulant.
- ▶ Etape 2 : complétez le formulaire d'informations personnelles et indiquez « Français (FLE) » dans les langues que vous souhaiteriez étudier (UE autre langue) en précisant votre niveau actuel.
- ▶ Etape 3 : affichez les cours proposés en cliquant sur « UE autre langue » dans la colonne de gauche ; utiliser pour cela le menu déroulant pour sélectionner « Français (FLE) ». La plateforme vous proposera des cours correspondants au niveau de langue indiqué. Cliquez sur le bouton « S'inscrire » situé à droite.

# Localisation des cours et des scolarités

## Le Patio :

- Bâtiment 3 : amphithéâtres et salles de cours
- Bâtiment 4 : salles de cours et **bureaux de l'administration (au Rdc)**
- Bâtiment 5 : salles de cours, CRAL et bibliothèque des langues

## L'Institut Le Bel (ILB) :

- Bâtiment « Bas » : amphithéâtres
- Bâtiment « Haut » : salles de cours

## L'Escarpe :

- Rez-de-chaussée : amphithéâtres
- Rez-de-jardin : amphithéâtre Ortscheidt et salles de cours
- 4<sup>ème</sup> étage : salles de cours

**L'Atrium** : amphithéâtres et salles de cours

**L'Ensemble Saint-Georges** : amphithéâtres et salles de cours

**L'Annexe Galiléo** : salles de cours

★ **Attention les bâtiments de l'Ensemble Saint-Georges et de l'Annexe Galiléo ne sont pas situés sur le Campus central !**

- Ensemble Saint-Georges : 47 avenue de la Forêt-Noire
- Annexe Galiléo : 8 rue Pestalozzi



## Composition du bureau des licences

- Thomas HAESSIG (bureau 4R16) : Études chinoises et japonaises, dialectologie alsacienne et mosellane, préparation au professorat des écoles (L3 PPE)
- Marguerite ROUX (bureau 4R15) : Études allemandes, scandinaves et néerlandaises, langues & interculturalité : ensemble germanique (LIG)
- Tiffany SULECKI (bureau 4R15) : Études slaves et turques, langues & interculturalité : ensemble Europe centrale et orientale (LIE)
- Marcia SACRAMENTO (bureau 4R14) : Études anglophones (1<sup>ère</sup> année)
- Cécile SCHALLER (bureau 4R14) : Études anglophones (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années)
- Aurore WEISS (bureau 4R13) : Études arabes, hébraïques & juives, néo-helléniques et persanes, langues & interculturalité : ensemble méditerranéen et oriental (LIMO)
- Maeva HABERKORN (bureau 4R13) : Études romanes (espagnol, italien, portugais, roumain) et transculturelles européennes
- Stéphane TORTEROTOT (bureau 4R12) : Cours transversaux (UE6), Français langue étrangère (FLE), Langue des signes française (LSF), cours Artlingo
- Renée BASTIAN-CLERC (bureau 4R11) : Langues Étrangères Appliquées (1<sup>ère</sup> année)
- Virginie OLIVAR (bureau 4R11) : Langues Étrangères Appliquées (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années)

Pour contacter les services de scolarité il vous est possible :

- ▶ d'envoyer un message via **RT** (indiquer votre **nom, prénom & numéro étudiant** dans votre message)
- ▶ de **prendre un rendez-vous** sur la plateforme Moodle (si prévu par votre gestionnaire)

Les bureaux des gestionnaires de scolarité des licences LLCER & LI sont **ouverts le matin et l'après-midi** durant la semaine de pré-rentrée (du 4 au 8 septembre).

## Tutorat de rentrée

Des tuteurs sont disponibles pour répondre à vos questions durant la semaine de pré-rentrée **en salles 4103 et 4202 du bâtiment 4 du Patio** (horaire des permanences disponible sur la page [scolarité/inscription](#)).

Excellente année universitaire à toutes et à tous !

The background features abstract geometric shapes in various shades of blue and teal. On the right side, there is a large, complex composition of overlapping triangles and polygons. A thin, light blue line extends from the bottom right towards the center of the page. The overall aesthetic is clean and modern.